



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON,

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 01/23 : APPROBATION D'UN BAIL DEROGATOIRE AU REGIME DES BAUX COMMERCIAUX DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL PLACE DE LA VIERGE A MONSIEUR SCHOEPFER VINCENT CERAMISTE PLASTICIEN

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N°28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la continuité de l'utilisation du Local Place de la Vierge par Monsieur SCHOEPFER Vincent, céramiste plasticien, depuis le 1^{er} novembre 2022,

APPROUVE le bail dérogatoire de courte durée relatif à la location d'un local, établi entre la Commune et Monsieur SCHOEPFER Vincent.

DIT que le local est situé Place de la Vierge et cadastré numéro 20 section AL, local de 60 m².

DIT que le présent bail est consenti et accepté du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, reconduit tacitement pour un maximum de deux fois, moyennant un loyer mensuel de 500€ HT, soit 600€ TTC toute charge comprise, payable au Trésor Public.

Dit qu'un dépôt de 500€ sera demandé à titre de garantie.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 10 janvier 2023



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 16 JAN. 2023
Et de la publication ou notification le 16 JAN. 2023